

J. LE CAS ÉCHÉANT, CONTRIBUTION POUR LE PARTAGE DES ÉCONOMIES DE CHARGES

1. Montant et durée de la participation du locataire restant à courir au jour de la signature du contrat :

		€
--	--	---

2. Éléments propres à justifier les travaux réalisés donnant lieu à cette contribution :

		€
--	--	---

